



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2026.04.7

du Conseil d'Administration du 14 avril 2026

Coordination Gérontologique Intercommunale du Territoire de l'Est des Yvelines (COGITEY)- Désignation de deux représentants du CCAS de Versailles au sein du Conseil d'Administration

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER.

Absents excusés:

M. Geoffrey LANDRAIN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants;
Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2121-10, L.2121-29, L.2121-33 et L.2131-1) ;

Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995 ;

Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du conseil l'administration du CCAS ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;

Monsieur le Président expose :

La Coordination Gérontologique Intercommunale du territoire de l'Est des Yvelines (COGITEY) est une association qui a pour but la gestion et la mise en œuvre sur le territoire d'action départementale Grand Versailles, tel que défini par le Conseil départemental des Yvelines :

- de tout dispositif ou structure de prise en charge ou d'accompagnement de personnes âgées ou en situation de handicap et de leurs aidants
- de tout dispositif ou structure de coordination relatif à la prise en charge sanitaire, médico-social ou social des personnes âgées, des personnes porteuses de maladies chroniques ou de cancer ou des personnes en situation de handicap, notamment en situation complexe

Cette association gère le pôle autonomie territorial de Versailles sur le territoire Grand Versailles (Versailles, Le Chesnay, Bois d'Arcy, Buc, Les Clayes-sous-Bois, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Villepreux et Viroflay). Les statuts de la COGITEY prévoient à l'article 14, que l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 18 personnes représentant les membres de la façon suivante :

- Le Centre Médical de la Porte Verte (CMPV) : 2 administrateurs
- Le centre hospitalier de Versailles : 2 administrateurs
- Le CCAS de Versailles : 2 administrateurs
- Les CCAS des villes situées sur le territoire d'action départemental Grand Versailles : 3 administrateurs
- Les CCAS des villes situées sur le territoire de Saint Quentin en Yvelines : 2 administrateurs
- Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie : 1 administrateur
- Les autres établissements de santé : 1 administrateur
- Les acteurs de coordination des Yvelines : 3 administrateurs
- Personnalités qualifiées ; 2 administrateurs

Conformément aux dispositions des statuts susvisées, il convient de désigner deux représentants du CCAS de Versailles qui participeront au conseil d'administration de COGITEY.

Il vous est donc proposé de désigner comme représentants du CCAS, Madame Marie-Pascale BONNEFONT et Madame Murielle JOUANNO.

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1) **Approuve** la désignation de

- **Madame Marie-Pascale BONNEFONT**
- **Madame Murielle JOUANNO**

pour représenter le CCAS de Versailles au conseil d'administration de l'Association « Coordination Gériatrique Intercommunale du Territoire de l'Est des Yvelines » (COGITEY)

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 16 voix

